



**DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION EN CRECHE**  
**à retourner renseignée de manière lisible, signée et accompagnée des documents justificatifs nécessaires, à votre correspondant social**

**1 - DONNEES PERSONNELLES**

	<b>Demandeur</b>	<b>Conjoint</b>
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :		
Ville :		
Tél. personnel :		
E-mail		
Employeur		
Lieu de travail		
Tél. professionnel :		

<b>10 points si activité du conjoint</b>	
<b>5 points si conjoint en recherche d'emploi</b>	
<b>15 points supplémentaires, si deux parents agents de l'État (ou ressortissants dispositif ASI)</b>	

Un dispositif de mode de garde est-il prévu par l'employeur du conjoint ?                      **OUI**                      **NON**

Si oui : lettre de demande **et** de refus

Si non : attestation de l'employeur

**RESSOURCES (dernier avis imposition)**

Revenu fiscal de référence (ou somme des RFR si plusieurs)
Nb parts fiscales (en tenant compte de l'arrivée de(s) enfant(s)) :
Troisième enfant: 1 part supplémentaire
Enfant handicapé 1 part

<b>Nom, prénom de l'enfant à inscrire (1 fiche/enfant sauf cas de naissance multiple) :</b>
Date de naissance ou date de naissance prévue :
date souhaitée d'entrée en crèche :

<b>Choix de la crèche Baby &amp; Co : Besançon Témis - Avanne- Technoland Etupes - Bessoncourt</b> <b>Indiquer par ordre de préférence</b>
<b>1-</b> <b>2-</b> <b>3-</b> <b>4-</b>

A titre indicatif, préciser si des demandes auprès de crèches hors dispositif SRIAS ont été faites et joindre les justificatifs de refus le cas échéant:

<b>Sous-total 1 nombre de points</b>	
--------------------------------------	--

## 2 - CRITERES D'AFFECTATION DES BERCEAUX

PERIODICITE DE GARDE : ATTENTION, **le contrat crèche sera établi sur ces indications**

Concernant les crèches de Témis, Avanne, et Etupes, le contrat est établi pour 46 semaines minimum

Concernant la crèche de Bessoncourt, le contrat est établi pour 47 semaines minimum

« Accueillir un enfant, c'est créer pour lui un environnement où il va pouvoir vivre en toute sécurité et trouver ce dont il a besoin au moment où il en a besoin, soit un cadre stable et fiable. Il est donc essentiel, pour son bien-être, qu'il soit accueilli de façon régulière et sur une journée afin qu'il trouve ses repères... »

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total d'heures
de h à h	de h à h	de h à h	de h à h	de h à h	

**1 point par jour sélectionné si continuité de la journée (8h minimum)**

**10 points si plus de 40h hebdomadaires de garde**

**Sous-total 2 nombre de points**

## 3 - COMPOSITION DE LA FAMILLE

	Justificatifs	Barème	Points
Naissances Multiples		10 points	
Famille monoparentale (personne seule, parent isolé, veuf(ve), divorcé(e) avec enfant à charge fiscale ...)		16 points	
Célibat géographique (2 résidences familiales)		16 points	
Enfant handicapé à charge (enfant concerné par cette demande de pré-inscription)		20 points	
Parent handicapé		8 points	
Frère ou sœur fréquentant déjà la crèche		10 points	
Autre(s) enfant(s) à charge de moins de six ans (à la date de l'entrée en crèche de l'enfant concerné par cette demande de pré-inscription)		2 points par enfant	

**Sous-total 3 nombre de points**

## 4 – AUTRES CRITERES (joindre justificatif)

	Justificatifs	Barème	Points
Événement familial ou professionnel imprévu justifiant la date de demande. Le délai entre cette demande et la date d'entrée en crèche doit être < à 4 mois.		10 points	
Pour l'enfant concerné ici par la demande d'entrée en crèche : demande de pré-inscription déjà faite et non satisfaite précédemment (dans la limite de deux années)		2 points par année	

**Sous-total 4 nombre de points**

**TOTAL DES POINTS 1 + 2 + 3 + 4**

### Suivi administratif du dossier par correspondant ministériel

Nom :

Prénom :

Tél. :

E-mail :

Date réception demande :

Visa responsable administratif :

SIGNATURE(S) DU (DES)  
DEMANDEUR(S), et DATE